

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n°: 25.05.05

Date de convocation: 28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq Le 9 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine		Х	ASTRUC Alain
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul	Х		
RECOULIN Isabelle	Х		
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis		Χ	
TUFFÉRY Julien	Х		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CHALEUR RENOUVELABLE Gestion déléguée du Fonds Chaleur pur la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Penguyelable

Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été lauréat d'un second Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère, jusque fin 2025. Le SDEE assure dans ce cadre la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord est formalisé par la signature :

- √ d'une convention de financement permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la Chaleur Renouvelable sur son territoire;
- √ d'un accord cadre, qui détermine les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur;

√ d'une convention de mandat pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur, permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d'être finalisés et seront présentés à l'ADEME lors la Commission d'Attribution des Aides (CAA) du 8 octobre 2025. Il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider d'ores et déjà leur financement, sous réserve d'un avis conforme de l'ADEME avant de procéder à la notification des différents bénéficiaires.

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement			
BOIS ÉNERGIE						
Études						
Commune de Florac Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaudière biomasse, dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire	2 500 €	1 750€				
Travaux						
Association Arc en Ciel Réalisation d'une chaufferie à granulés pour le foyer de vie Hubert Libourel, à Chaudeyrac	703 895 €	282 300 €	45 000 €			
Association Immobilière Emilie de Rodat (AIER) Réalisation d'une chaufferie à granulés, en container, pour l'école des Tilleuls, à Mende	165 981 €	36 132 €	60 000 €			
EI GELY Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un établissement de tourisme (chambre d'hôtes), à Bourgs sur Colagne	42 173 €	18 434 €	8 979 €			
Mutualisation d'équipement						
Commune de Peyre en Aubrac Mutualisation du chauffage entre la nouvelle salle multi- culturelle et le réseau de chaleur à bois déchiqueté, à Aumont Aubrac	68 000 €	54 400 €				
Total	982 549 €	393 016 €	113 979 €			
SOLAIRE THERMIQUE						
Travaux						
El Mataillet Installation de 7 m² de capteurs solaires thermiques pour l'établissement de tourisme "La Magnanerie du Serre", à Saint-Hilaire de Lavit	5 178€	3 366 €				
Association Arc en Ciel Installation de 8 m² de capteurs solaires thermiques pour le foyer de vie Hubert Libourel, à Chaudeyrac	37 752 €	5 528 €	808€			
GAEC SERIO Installation de 6 m² de capteurs solaires thermiques pour une salle de traite, au Collet de Dèze	9 479 €	3 762 €	2 182 €			
Total	52 409 €	12 656 €	2 990 €			

Délibération n°: 25.05.05

Il sera donc présenté lors de la CAA du 08 octobre 2025, une étude biomasse et sept réalisations, dont trois biomasses, une mutualisation d'équipements avec raccordement à un réseau de chaleur biomasse existant, et trois installations solaires thermiques, qui totalisent :

- 1 034 958 € de dépenses éligibles ;
- √ 405 672 € d'aides SDEE/ADEME;
- √ 116 969 € de cofinancements FEDER/Région sollicités.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

Le Président Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance Christian ROUX

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250909-20250505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025